



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Lejeune tenue le lundi 3 juin 2024, à 20h00 au lieu
habituel au 69, rue de la Grande-Coulée.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Maire, Monsieur Pierre Daigneault
Siège #1 Monsieur Patrice Dubé
Siège #2 Monsieur Réjean Albert
Siège #3 Monsieur Fernand Albert
Siège #4 Madame Carole Viel
Siège #5 Madame Marguerite Albert
Siège #6 Madame Armelle Kermarrec

Formant quorum sous la présidence du maire,
Monsieur Pierre Daigneault.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Pierre Daigneault
informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le
désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au
conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au
présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit
Monsieur Pierre Daigneault, ne votera pas sur les décisions tel que
le lui permet la loi.

Madame Claudine Castonguay, directrice générale, greffière
trésorière assiste également comme secrétaire de la séance.

Huit personnes sont présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur Pierre Daigneault
déclare la session ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso2024-06-93

Lundi 3 juin 2024 (20h00)

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. CORRESPONDANCE
 - 3.1 Fédération chasse et pêche Owen inc. Demande
commandite
 - 3.2 Appui Demande de révision de la Loi sur la fiscalité
municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec
 - 3.3 Adhésion annuelle SADC de Témiscouata
 - 3.4 Demande d'appui financier Association du cancer de
l'Est-du-Québec / Hôtellerie Omer-Brzeau
 - 3.5 Invitation à un dîner avec le ministre des Finances du
Québec et notre Députée
 - 3.6 Lettre d'un citoyen
 - 3.7 Demande de don La Bouffée d'air du KRTB



3.8 Résolution des villes et Signatures des membres pour la mobilisation Desjardins afin de conserver les points de service et l'argent

3.9 Lettre du Député (pour Information)

3.10 Plaintes

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 mai 2024

Résolution

5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS Résolution

6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Poteaux électriques rang 5 et 6, rang 7, rang du Lac, pour lumière.

7.2 Poteau lumière, entrée électrique pour la barrière du débarcadère

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE)

8.1 Soumission pour sable Excavation Joseph Dumont 1997 ltée

8.2 Travaux reprofilage de fossé rang 5

8.3 Travaux des rues du village

8.4 Vente grille

8.5 Programme d'aide à la voirie locale 2023 (PAVL)

9. AQUEDUC ET EAUX USÉES

9.1 Fuite

10. LOISIRS-TOURISME

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

13.1 Entente intermunicipale en matière de gestion de

l'automatisation des stations de lavage reconnues et des débarcadères municipaux

13.2 Gardien du Grand Lac Squatec

13.3 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

14. AFFAIRE NOUVELLE

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Carole Viel.

IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La directrice générale/ greffière trésorière dépose dix documents d'information aux membres du conseil.

3.1 Fédération chasse et pêche Owen inc.

Demande commandite

Réso2024-06-94

Demande de don pour leur tournoi de pêche qui aura lieu le 29 juin sur le Lac Asselin, situé sur le territoire de la Zec.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité de faire un don de 50\$ pour leur activité du 29 juin sur le Lac Asselin.

ADOPTÉE



3.2 Appui Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

Réso2024-06-95

Considérant la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024-04-81, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

Considérant que les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

Considérant que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

Considérant que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;

Considérant que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

Considérant que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités ;

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité :

De demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec ; et

De transmettre la présente résolutions aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, à la MRC d'Acton Vale, à la MRC des Maskoutains, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

ADOPTÉE



**3.3 Adhésion annuelle SADC de Témiscouata
Adhésion-Renouvellement annuel membre corporatif de la
SADC de Témiscouata
Renouvellement adhésion SADC Témiscouata**

Réso2024-06-96

Il est proposé par Réjean Albert et résolu de renouveler pour l'année 2024-2025 au montant de 40\$ pour une municipalité.

La personne désignée par le conseil pour représenter la municipalité est Monsieur Pierre Daigneault, maire.

ADOPTÉE

**3.4 Demande d'appui financier Association du cancer
de l'Est-du-Québec / Hôtellerie Omer-Brazeau**

Réso2024-06-97

Depuis plus 40 ans, l'organisme poursuit la mission d'humaniser les services aux personnes atteintes de cancer et leurs proches, sensibiliser la population aux risques de la maladie et supporter la lutte contre le cancer. Avec l'appui essentiel de leurs bénévoles, donateurs, partenaires et employés, ils offrent aux personnes touchées par la maladie, partout dans l'Est-du-Québec, des services d'hébergement, d'entraide, d'information et de soutien psychosocial qui les aident à se sentir mieux physiquement et psychologiquement.

Il est proposé par Carole Viel et résolu à l'unanimité du conseil de faire un don de 100.00 \$ (cent dollars) à l'Association du cancer de l'Est-du-Québec /Hôtellerie Omer-Brazeau.

ADOPTÉE

**3.5 Invitation à un dîner avec le ministre des Finances
du Québec et notre Députée**

La chambre de Commerce du Témiscouata, invite la municipalité à un dîner avec le ministre des Finances du Québec Monsieur Éric Girard et notre députée Madame Amélie Dionne, qui aura lieu le 13 juin de 11h30 à 13h30 au Resto Le 1212 de Dégelis. Le thème de l'événement portera sur le budget du Québec avec une période de questions de 15 à 20 minutes. Confirmer la présence avant le 6 juin.

Personne ne participe à cette activité.

3.6 Lettre d'un citoyen

Nous comprenons l'interrogation concernant les vignettes. Il y a des choses à améliorer pour l'avenir.
Pour allons faire part de la lettre à la MRC de Témiscouata.



Réso2024-06-98

3.7 Demande de don La Bouffée d'air du KRTB

Demande de don Bouffée d'Air

Cette année les entreprises en famille la deuxième édition aura lieu au parc de la citer à Rivière-du-Loup.

Il est proposé par Carole Viel et résolu à l'unanimité de faire un don de 50\$ pour l'appui de l'Organisme. Cet organisme a pour mission d'accueillir et d'héberger, à court terme, toute personne vivant une situation de crise. La Bouffée d'Air du KRTB permet aux adultes en difficulté de reprendre du pouvoir sur leur vie.

ADOPTÉE

Réso2024-06-99

3.8 Résolution d'appui des villes et Signatures des membres pour la mobilisation Desjardins afin de conserver les points de service et l'argent

Résolution - Fermetures des Caisses Desjardins

Attendu que la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre ville/municipalité/MRC compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre ville/municipalité/MRC ;

Attendu que près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

Attendu que notre ville/municipalité/MRC souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre ville/municipalité/MRC à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

Il est décidé que le conseil de notre ville/municipalité/MRC joigne la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

Il est également accepté que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'appuyer la résolution.

ADOPTÉE



3.9 Lettre du député (pour Information)

Concernant le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) qui a été prolongé d'un an afin d'épuiser les sommes résiduelles au programme. Par conséquent, le Bloc Québécois concentrera ses énergies à bonifier la prochaine entente pour qu'elle reflète les préoccupations des municipalités du Québec.

3.10 Plaintes

Nous avons reçu des plaintes concernant les chiens et les chats.

Nous allons faire parvenir les lettres aux personnes concernées, leur expliquant le règlement des chiens. Pour ce qui est des chats nous n'avons aucun règlement, mais nous aviserons les gardiens des chats pour qu'il les garde dans leur résidence. Il y a plusieurs chats errants dans le village qui se promène partout, laisse leur besoin (excrément et urine partout). De plus ils ont griffé un véhicule neuf.

Les contribuables nous demandent que ça cesse, le plus tôt possible. Le maire va aller rencontrer les gens. Une publication sera dans le journal de juin, ainsi que sur la page Facebook.

Réso2024-06-100

4.ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL LE 6 mai 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

ADOPTÉE

Réso2024-06-101

5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

ATTENDU que la directrice générale, greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION de Réjean Albert IL EST RÉSOLU à l'unanimité QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 3 juin 2024, totalisant 45 985.62\$

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉE

6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

Rien

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE



8. TRAVAUX PUBLICS analyse sable 2024

Nous avons reçu l'analyse granulométrique du 03/8 et du 03/4. L'analyse ne correspondant au critère du ministère.

8.1 Soumission pour sable Excavation Joseph Dumont 1997 ltée

Réso2024-06-102

Il est proposé par Patrice Dubé de faire comme l'an passé. Avec l'approbation du MTQ avec l'analyse granulométrique.

ADOPTÉE

8.2 Travaux reprofilage de fosset rang 5

Réso2024-06-103

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité du conseil de demander une soumission à entreprise Joseph Dumont pour effectuer les travaux.

ADOPTÉE

8.3 Travaux des rues du village

Réso2024-06-104

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité du conseil de demandé une soumission à entreprise Joseph Dumont pour faire changer trois ponceaux dans la rue St-Laurent, des Trembles et des érables, faire travailler les bords de rue.

Ainsi qu'à pavage Cabano pour refaire l'asphaltage des rues, car les rues du village sont brisées.

ADOPTÉE

8.4 Vente grille

Réso2024-06-105

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'envoyer la grille au vieux fer, ce qui nous donnera un peu d'argent.

ADOPTÉE

8.5 Programme d'aide à la voirie locale -volet entretien du réseau local -Reddition de compte

Réso2024-06-106

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 121 088\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-Volet entretien du réseau local pour l'année civile 2023 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 er 2 incluant les dépenses de fonctionnement et d'investissement (attribuables à des dépenses relatives à l'entretien d'hiver 1/3 et de 2/3 pour l'été) ;



Attendu que les frais encourus doivent être présentés au niveau des états financiers annuels de la municipalité dans la section questionnaire.

En conséquence, il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Lejeune atteste que les dépenses pour l'exercice 2023 sont les suivantes et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales niveaux 1 et 2 :

Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver : 31807\$
- Dépenses relatives à l'entretien d'été : 38433\$
- Dépenses d'investissement :

Total des dépenses admissible 70240\$

ADOPTÉE

9.AQUEDUC ET EAUX USÉES

9.1Travaux aqueduc

Le recherche pour la fuite, Nordikeau viendra le jeudi 6 juin, pour faire l'écoute des entrées de service en espérant trouver le problème du pourquoi la quantité distribuée est le double.

10.LOISIRS-TOURISME

11.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point

12.URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13.ADMINISTRATION GÉNÉRALE

13.1Entente intermunicipale en matière de gestion de l'automatisation des stations de lavage reconnues et des débarcadères municipaux

Réso2024-06-107

Adoption et signature – Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de gestion de l'automatisation des stations de lavage reconnues et des débarcadères municipaux

Il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement que la municipalité de Lejeune adopte l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de gestion de l'automatisation des stations de lavage reconnues et des débarcadères municipaux à intervenir entre la MRC de Témiscouata et les municipalités participantes. De plus, il est résolu d'autoriser monsieur Pierre Daigneault, maire, et



Madame Claudine Castonguay, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Lejeune ladite entente.

ADOPTÉE

Réso2024-06-108

13.2 Gardien du Grand Lac Squatec

Considérant que nous devons faire le maximum pour contrôler le lavage des embarcations nautiques et leurs mises à l'eau ;

Considérant que la municipalité d'Auclair et la municipalité de Lejeune considèrent l'importance de prévenir l'introduction d'espèces envahissantes dans le Grand Lac Squatec ;

En conséquence, il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité du conseil et résolu :

Que la totalité des frais reliés au contrat de service soit répartie entre la municipalité d'Auclair et la municipalité de Lejeune.
Que Monsieur Michel Lavoie sera le gardien du Grand Lac Squatec cet été.

ADOPTÉE

Réso2024-06-109

13.3 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-25, la Municipalité, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

En conséquence, il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité que le conseil affecte au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4000\$ pour l'exercice financier 2023-2024, soit 2000\$ par année.

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *l'excédent de fonctionnements non affecté*.

ADOPTÉE

14.AFFAIRES NOUVELLES



15.VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions se déroule comme à l'habitude, quelques citoyens posent des questions et émettent des commentaires.

Monsieur Pierre Daigneault, Maire, prend le temps de répondre aux questions et commentaires émis.

Plusieurs questions ont été posées

Début : 20h35 Fin : 20h43

ADOPTÉE

17.CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Réso2024-06-110

SUR UNE PROPOSITION DE Fernand Albert

IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h57.

ADOPTÉE

Je, Pierre Daigneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Pierre Daigneault
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale

